

MIRSST

> Public (F/H)

Salarié(e) du particulier employeur

> Dates

A DETERMINER ou selon calendrier

> Conditions d'accès Validation du dossier d'inscription et signature de l'employeur / Accès aux sessions dans un délai de 2 semaines, selon la disponibilité, entre 8 à 12 stagiaires

> Durée : 7 heures – 1 jour

> Effectif : 10 salariées/groupe

> Rythme de la formation

1 atelier de 7h pendant 1 jour

> Modalités de formation

Collectif, Cours du jour, Formation en présentiel, Individualisé

> Coût de la formation

140 € TT / stagiaire soit 20 € / h

Dans le cadre des 58 heures/PDC

> Coordonnées

Institut DIADEME

42 rue des Sept Arpents

93500 PANTIN

www.institutdiademe.com

> Vos interlocuteurs

Charline EFFAH 09 86 15 84 11

contact@institutdiademe.com

François ROCHER

06 74 50 81 38

f.rocher@institutdiademe.com

RECYCLAGE CERTIFICAT " SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL " (MAC-SST)

OBJECTIFS

Maintenir les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Faire un bilan de son action de sauveteur secouriste du travail dans son entreprise

Parfaire la maîtrise des gestes d'urgence

S'approprier le cas échéant les changements réglementaires et/ou techniques

PRÉREQUIS

- Exercer une activité de Salarié(e) du particulier employeur

CONTENUS

- Évaluation à partir d'accidents simulés de repérer les écarts par rapports au comportement attendu du SST

- Révision des gestes d'urgence

- Actualisation de la formation aux gestes liés aux risques de l'entreprise ou de l'établissement

METHODES PÉDAGOGIQUES

Formation-action réalisée à partir de mises en situation

Apports théoriques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documents pédagogiques, études de cas, jeux de rôle, supports vidéo

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Le Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) est fixé à 24 mois. Le non-respect de l'obligation de MAC fait perdre la certification SST mais elle n'empêche pas la personne d'intervenir en cas d'accident.

Synthèse de la formation co-réalisée par les stagiaires et le formateur

Réalisation avec succès d'une étude de cas

Attestation de formation et certificat

INTERVENANT.E.S

Formateurs.trices de l'institut DIADEME formés et habilités au niveau national par l'INRS, dont les compétences ont été validées par l'Université du Domicile (UDD/IPERIA)

SE FORMER EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations étant accessibles aux Personnes en Situation de Handicap, nous mettons à disposition notre charte d'engagement : **Développer l'accessibilité de mon offre de formation** signée avec l'AGEFIPH le 28/05/2024.

Aussi, afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, vous pouvez nous contacter :

- T. : **+33(0)9 86 15 84 11**
- @ : referent_handicap@institutdiademe.com

5 064 STAGIAIRES FORMES OU ACCOMPAGNES EN 2023 (chiffres BPF 2023)

Formations IPERIA/UDD dans le cadre du plan de développement de compétences :

TAUX DE REUSSITE

100%

TAUX DE SATISFACTION *

93%

Taux d'insertion globale dans l'emploi :
100%

Taux d'insertion dans le métier visé : **100%**

* % de satisfaits et très satisfaits

Accompagnement VAE :

TAUX DE REUSSITE 100% :

77% VT + 23% VP CAP AEPE

TAUX DE SATISFACTION *

97%

Taux d'insertion globale dans l'emploi : **100%**

Taux d'insertion dans le métier visé :

100%

* % de satisfaits et très satisfaits